



COUR TERRITORIALE DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE
ADMIN-10

*Déplacement à bord de l'avion nolisé
par la Cour*

Les personnes qui veulent accompagner les membres de la Cour à bord de l'avion nolisé pour une tournée judiciaire doivent faire une demande auprès du superviseur des greffiers à l'adresse de courriel clerkssupervisor@yukon.ca.

Les avocats et le personnel de la justice qui participent à la tournée judiciaire dans l'exercice officiel de leurs fonctions peuvent voyager à bord de l'avion nolisé pour les déplacements de Old Crow à Whitehorse, si l'espace le permet. Les demandes en vue de se déplacer de Old Crow avec les membres de la Cour doivent être faites au plus tard à la date de la conférence préalable à la tournée judiciaire. Les passagers seront responsables de payer la facture afférente au vol au taux fixé par les Services judiciaires.

À l'exception des déplacements de Old Crow à Whitehorse, les déplacements à bord de l'avion nolisé par la Cour ne sont autorisés qu'en cas de circonstances exceptionnelles. Tous les déplacements à bord de l'avion nolisé par la Cour sont à la discrétion du juge. Les avocats et les partenaires de la justice qui veulent voyager à bord de l'avion nolisé sont tenus d'en faire la demande deux semaines avant le début de la tournée judiciaire, ou dès que les circonstances le permettent, et doivent notamment :

1. énoncer avec suffisamment de précisions les circonstances de la demande afin que le juge puisse prendre une décision;
2. confirmer qu'ils seront responsables de payer la facture afférente au vol au taux fixé par les Services judiciaires;
3. dans le cas où la demande est faite par un avocat, confirmer que l'avocat adverse ne s'y oppose pas;
4. dans le cas où la demande est faite par un avocat, confirmer que les déplacements avec les membres de la Cour ne retarderont pas les séances de la Cour, y compris les procès.

Juge en chef J. Phelps
30 mai 2025